

Commune de Les Combes.

En application des dispositions de l'arrêté du 16 octobre 2018 de Mr le Maire de LES COMBES, il sera procédé à une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui porte sur l'ensemble du territoire communal.

Cette enquête se déroulera du
lundi 12 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 inclus,
soit sur 33 jours consécutifs.

Mr le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Mr Jean-Paul MASSON en qualité de commissaire enquêteur pour assurer la conduite de cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique mis à sa disposition à la mairie, les mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h.

Les observations et propositions du public pourront être consignées directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Les Combes ou être adressées par écrit à l'adresse de la mairie (1 place de la mairie 25500 Les Combes), à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du lundi 12 novembre 2018 à 9 h au vendredi 14 décembre 2018 jusqu'à 12h, à l'adresse suivante : enquete-publique-1026@registre-dematerialise.fr.

Le présent avis d'enquête, le dossier d'enquête publique ainsi que les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1026>

Pour recevoir les observations et les propositions du public, le commissaire-enquêteur se tiendra à sa disposition en mairie durant les heures de permanence prévues:

- le lundi 12 novembre 2018 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 21 novembre 2018 de 14h à 17h,
- le samedi 1^{er} décembre 2018 de 9 h à 12 h
- le vendredi 14 décembre 2018 de 9 h à 12 h.

Les informations relatives au dossier de révision du PLU pourront être obtenues auprès du secrétariat de mairie de la commune de Les Combes.

A l'expiration de cette enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront accessibles au public et consultables pendant un an à la mairie de Les Combes.

Le Maire